



Editorial

Le territoire bouge: du nouveau à Malvilliers



Les activités humaines occupent notre territoire et le marquent durablement. Pâturages boisés, murs en pierres sèches, ponts, églises, collèges et tant d'autres constructions sont les témoins de notre passé qui façonnent notre territoire. Certains de ces ouvrages continuent à répondre aux besoins de notre temps, d'autres ont vu leur utilité changer et d'autres encore sont menacés par la désaffectation.

Or, les temps économiques sont devenus courts. Lorsqu'une opportunité se présente à une entreprise, la réaction ne peut pas se faire attendre, elle doit la saisir sans délai. Cela peut se traduire par un agrandissement ou un déplacement de son implantation. Pourtant, la solution d'aujourd'hui ne doit pas devenir problématique demain. L'exiguïté de notre pays exige des précautions.

Le cas du secteur «Le Sécheron», à Malvilliers, correspond parfaitement à cette situation. Deux entreprises confrontées à des défis nouveaux pourront s'installer en dessous de l'ancien home de la Chotte. La parcelle concernée change en effet d'affectation et passe de zone d'habitation à zone d'activité économique. Cette modification représente une adaptation à la réalité, car l'endroit ne convient plus à l'implantation de logements.

Pour la Commune de Val-de-Ruz, l'opération est intéressante. D'une part, la surface concernée entrera dans le décompte de la zone à bâtir qui doit être réduite en application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. D'autre part, aucun mètre carré de terrain n'est retiré à l'agriculture. Enfin, de nouveaux emplois pourront être créés dans la région.

Les temps changent, l'économie bouge et le territoire aussi.

Roby Tschopp, conseiller communal

La piscine d'Engollon a 50 ans

Inaugurée le 1^{er} juin 1968, la piscine fête son 50^e anniversaire cette année. Voici donc en quelques mots l'histoire d'un projet ambitieux: en effet, sans argent, sans terrain et sans eau, il fallait une bonne dose de motivation aux personnalités vaudruziennes qui l'ont porté.

C'est en 1963 déjà que les premières réflexions ont débuté et en 1964 que s'est constituée une association afin de lancer une étude, trouver le financement et réaliser la construction.

A la lecture de l'historique, force est de constater que les problèmes n'étaient pas très différents d'aujourd'hui. Rassembler les communes et en particulier les inciter à participer aux coûts d'exploitation d'une infrastructure sise en dehors de leur territoire ne fut pas simple, d'autant plus que certaines n'étaient pas reliées au réseau des transports publics. Seules huit communes sur quinze se sont engagées dès le début de l'aventure. Le choix du lieu d'implantation fut délicat et la contestation des agriculteurs se fit entendre puisqu'on allait consommer de la bonne terre agricole pour y implanter une installation de loisirs.

Sortie de terre grâce à des financements combinés de citoyens, collectivités publiques, subventions et emprunts, entretenue au fil du temps par un engagement bénévole fort, ce n'est que depuis la fusion que la Commune en assume l'entier des charges d'entretien, mais aussi de personnel. Nous pouvons compter sur une équipe motivée, responsable et bien formée, constituée en partie d'étudiants qui peuvent ainsi concilier leurs études et un revenu accessoire grâce à un travail de garde-bain.

Cette année, en plus de l'entretien normal, des travaux de remplacement de vannes sur les installations de traitement de l'eau ont été réalisés. Deux nouvelles tables de ping-pong sont mises à disposition des visiteurs.

Afin de marquer ce cinquantenaire, diverses activités seront organisées en fonction de la météo et annoncées sur notre site internet. A noter que la manifestation principale se déroulera le **samedi 2 juin 2018 de 10h00 à 16h00**, dans le cadre de «La Suisse bouge». Nous vous attendons d'ores et déjà nombreux à cette occasion; l'entrée sera libre.

Pour en savoir plus sur la réalisation de la piscine, vous pouvez consulter notre site. Il est très intéressant de se rappeler comment est né ce beau projet et de se souvenir de l'engagement de nombreuses personnalités vaudruziennes. Merci à elles de s'être battues pour que Val-de-Ruz dispose de ces installations qui, 50 ans après, animent toujours notre belle région.



Art-en-Vue

Avec son panorama d'exception, La Vue-des-Alpes est un site attractif pour la région. Pourtant à quelques pas de là, elle fait place à d'autres paysages fabuleux façonnés par la main de l'homme, au cœur desquels s'érigent encore de-ci de-là des murs de pierres sèches, patrimoine devenu épars.

L'exposition «Des murs et des hommes» met en valeur la sauvegarde de ces murs, un projet piloté depuis 2014 par l'Association Parc régional Chasseral et la Commune. Illustrée par les photographies tout en finesse de Monika Flückiger, elle questionne sur la place de ce patrimoine retrouvé dans le site de La Vue-des-Alpes. Une histoire de paysage de notre région.

Débutez ce parcours fléché de 5 km, pour tout public, libre et facile d'accès, depuis l'Hôtel de La Vue-des-Alpes. Les personnes à mobilité réduite effectuent le parcours sur route uniquement.

L'exposition photo se tiendra jusqu'au 26 octobre 2018.

L'inauguration aura lieu le **samedi 26 mai 2018 à 13h30** dans le cadre de la Fête de la Nature et de la journée du Parc. Ce même jour, sur les sites de La Vue-des-Alpes et de la Montagne de Cernier, de nombreuses autres manifestations gratuites (animations, sorties nature, dégustations de produits du terroir, concours, etc.) vous attendent tout au long de la journée. Restauration payante. Des navettes seront prévues depuis le parking de La Vue-des-Alpes à 13h00 pour acheminer les participants à la Montagne de Cernier pour le vernissage.

Votations fédérales et communale

En date du 10 juin 2018 se dérouleront les prochaines votations fédérales et communale sur les objets suivants:

Fédérales

- Initiative populaire du 1^{er} décembre 2015 «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine)»;
- Loi du 27 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJA).

Communale

- Arrêté du Conseil général du 18 décembre 2017 relatif à la fixation du coefficient fiscal 2018.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à la Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les villages des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- en personne au bureau électoral à Cernier - Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

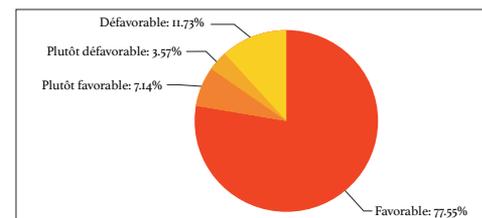
Extinction de l'éclairage public

Le sondage relatif à l'extinction de l'éclairage public est terminé, nous remercions les 229 personnes qui ont exprimé leur avis.

Ces précieuses informations permettront, après dépouillement complet des remarques, de déterminer la suite à donner à cette mesure et notamment d'établir un rapport à l'intention du Législatif. Si d'autres éléments devront également être pris en compte, notamment des exigences cantonales en matière d'éclairage des passages piétons, nous pouvons déjà constater que le retour est très positif puisqu'environ 85% des participants est en faveur de l'extinction.

Il est également intéressant de relever que, parmi les avis des citoyens de Fontaines qui ont vécu l'expérience durant six mois, une large majorité y est plutôt favorable.

Pour tout complément d'information, l'administration de l'énergie renseigne au 032 886 56 27 ou à energie.val-de-ruz@ne.ch.



Anniversaires et júbilés

En mai 2018 :

Noces d'Or (50 ans)

- Comminot Ghislaine et Rémy, à Montmollin;
- Mosset Mariangela et Jean-Marcel, à Chévard-Saint-Martin;
- Stauffer Eliane et Francis, à Cernier.

90 ans

- Droz Jean-Pierre, à Montmollin;
- Lauener Odette, à Fontainemelon;
- Meyer Frédéric, à Chévard-Saint-Martin.

Fermeture des bureaux

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, nos bureaux seront fermés **lundi 21 mai 2018** toute la journée.



«Comment vous faites?» Piscines et spas/jacuzzis

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz se déroulera au Collège de La Fontenelle, à Cernier, le **24 mai 2018 à 20h00**, sur le thème suivant:

Intelligence émotionnelle:

- les émotions jouent un rôle déterminant dans le processus d'apprentissage;
- comment développer l'intelligence émotionnelle chez nos enfants, sachant que c'est un facteur déterminant dans la réussite scolaire et professionnelle?

Animation par Roland Hifler, pédagogue et thérapeute, licencié FPSE (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation).

Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth vous renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch.

La Suisse bouge

Retrouvez le programme détaillé des activités de La Suisse bouge sous www.val-de-ruz.ch ainsi qu'aux pages 10 et 11 de cette édition de Val-de-Ruz info.

Les piscines et jacuzzis sont soumis à l'obtention d'un permis de construire, selon une démarche différente en fonction de leur nature.

Type de piscine	Permis de construire
Piscine enterrée	Sanction définitive (architecte)
Piscine posée sur le sol (permanente ou non permanente)	Minime importance
SPA – Jacuzzi	Minime importance
Pataugeoire pour enfants (max. 3m ³ d'eau)	Pas soumise

Les règlements d'aménagement et des constructions des communes «avant fusion» sont encore en vigueur et doivent être respectés. D'autre part, l'emprise au sol des piscines et spas est prise en compte dans le taux d'occupation au sol.

Nous vous rappelons que la demande de permis de construire s'effectue par le biais du Guichet unique.

L'administration du développement territorial se tient à votre disposition pour tout complément d'information à amenagement.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 21. Pensez aussi à visiter notre site internet.

Pour le remplissage des piscines par le biais des bornes hydrantes, veuillez prendre contact avec Viteos SA au 0800 800 12.

Foire de Dombresson

La traditionnelle foire de printemps de Dombresson se déroulera le **lundi 21 mai 2018**. A cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installeront le long du village et dans la cour du collège.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, des rue Dombrice et des Oeuches sera interdit du dimanche 20 mai 2018 à 22h30 au lundi 21 mai 2018 à 21h00. Ces emplacements seront en effet occupés par les stands des marchands et des forains ou interdits au stationnement par suite de déviation du trafic.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics.

